

Unité Centrale des Achats
Direction des Achats
dans le domaine Informatique
N° 231 /DAI/2023

Le, 15 SEPT 2023

À tous les soumissionnaires
Ayant retirés le Cahier des Charges
de l'Appel d'Offres National ouvert N° 09/UCA/DAI/2023
Sur Tuneps N°20230805202-00

Objet: Réponse à une demande d'éclaircissement N°3 relative au Cahier des Charges de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 09/UCA/DAI/2023 pour « l'Acquisition des Onduleurs ».

Faisant suite à des demandes d'éclaircissement, formulées par des soumissionnaires, j'ai l'honneur de vous communiquer la réponse suivante :

Question	Réponse
Suite à votre complément d'information pour l'autonomie demandée des onduleurs de 7 minutes minimum. Merci de nous indiquer si l'autonomie 7 minutes à 50% ou à 75% de la charge.	L'autonomie de l'onduleur est 7 minutes à 75% de charge.
Vous avez indiqué une autonomie minimale des batteries de 7mn: Merci de préciser est ce que l'autonomie demandée (7mn) est à plein charge, à 75% de charge ou 50% de charge	

Veuillez agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

La Directrice des Achats dans le domaine Informatique
Jamila Ben Lassoued

ok pour la réponse